



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-327**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-327 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'introduire des normes de stationnement applicables aux zones H3-1006 et H5-1007 et de corriger la marge de recul latérale minimale pour les bâtiments de structure jumelée ou contiguë applicable à la zone H5-360 »

a été adopté par le conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 16 septembre 2024.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 24-10-16-19 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 16 octobre 2024 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 18 octobre 2024 sous le numéro de certificat VD 2024-10.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 22 octobre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca